



Patrimoine  
canadien

Canadian  
Heritage

# STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2004-2006 PATRIMOINE CANADIEN



Canada 

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2004

Numéro de catalogue : CH1-25/2004F-PDF

ISBN 0-662-75933-8

# Table des matières

---

<b>Message de la ministre</b> .....	1
<b>Sommaire exécutif</b> .....	2
<b>1.0 Introduction</b> .....	3
1.1 Une vision du développement durable .....	3
1.2 Définir le développement durable .....	4
<b>2.0 Patrimoine canadien et le développement durable</b> .....	5
2.1 Profil du ministère .....	5
2.2 Notre apport à la dimension sociale du développement durable .	6
2.3 Possibilités pour le progrès futur .....	8
<b>3.0 Étude de la question</b> .....	9
3.1 Contexte .....	9
3.2 Méthodologie .....	9
3.3 Constatations .....	10
3.4 Possibilités et défis .....	10
<b>4.0 Consultations</b> .....	13
<b>5.0 Buts, Objectifs et Cibles</b> .....	14
5.1 Importance d'un modèle logique .....	14
5.2 Buts, objectifs et cibles .....	15
<b>6.0 Participer à une approche au développement durable à l'échelle du gouvernement</b> .....	20
<b>7.0 Conclusion</b> .....	21
<b>ANNEXE A — évaluation de la sdd 2001–2003</b> .....	22

## Message de la Ministre

En 1987, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement a présenté un rapport intitulé *Notre avenir à tous*. Ce rapport contenait ce qui s'est avéré comme étant la définition la plus fidèle du développement durable en tant que « développement qui réponde aux besoins actuels sans compromettre l'aptitude des générations futures à répondre à leurs propres besoins. »


En tant que Canadiens, nous reconnaissons et nous estimons à sa juste valeur la sagesse fondamentale des principes du développement durable. Nous apprécions grandement la qualité de vie dont nous bénéficions dans ce pays et le fait d'assurer que nos enfants et les enfants de nos enfants peuvent répondre à leurs propres besoins constitue la pierre angulaire de notre détermination à nous assurer que notre qualité de vie continue de s'améliorer.

Nous pouvons tous faire notre part pour soutenir le développement durable, particulièrement lorsque nous réalisons qu'il fait partie de toutes nos activités. Le développement durable ne signifie pas simplement de nous assurer que nous conservons notre environnement naturel de façon à ce qu'il continue de nous soutenir. Nous devons aussi nous assurer que nos structures sociales et économiques demeurent vigoureuses et authentiques même lorsqu'elles évoluent et croissent dans un monde en changement.

Cette stratégie représente les efforts du ministère du Patrimoine canadien en vue de continuer à contribuer au développement durable. La nouvelle

stratégie reconnaît l'importance d'investir des efforts pour fonctionner à l'interne et de collaborer avec nos partenaires de la façon la plus écoefficace possible. Un élément encore plus important, même s'il ouvre une nouvelle voie, est un nouvel intérêt porté aux aspects sociaux et culturels du développement durable qui, dans le cadre du mandat du ministère de renforcer la cohésion et la créativité du Canada, fait appel à nos forces.

Les consultations qui ont été entreprises en vue d'élaborer cette stratégie ont confirmé l'importance du développement durable pour le ministère de même que le leadership que nous pouvons assumer en contribuant aux aspects sociaux et culturels. La stratégie fixe des buts et objectifs réalistes qui nous permettront de travailler avec les Canadiens et les Canadiennes afin de rendre le pays plus durable pour les générations futures. Comme ministre du Patrimoine canadien et au nom de mes collègues, Stan Keyes, ministre du Revenu national et ministre d'État (Sport) et Jean Augustine, ministre d'État (Multiculturalisme et Situation de la femme), j'aimerais vous présenter la Stratégie de développement durable pour le Patrimoine canadien pour les années 2004–2006.



Hélène Chalifour Scherrer  
Ministre du Patrimoine canadien

# Sommaire exécutif

---

Le développement durable est une priorité pour Patrimoine canadien. Le présent document – notre Stratégie de développement durable (SDD) pour les années 2004 à 2006 – nous donne l’occasion de partager notre optique sur cet objectif important. Les activités du ministère s’intéressent à l’histoire et au patrimoine, aux arts et à l’expression, aux sports, au multiculturalisme, aux langues officielles, aux peuples autochtones et aux jeunes. Toutes ces activités collaborent et aident à définir la culture du pays et c’est dans les aspects sociaux et culturels du développement durable qu’il nous semble que nous pouvons saisir les plus grandes occasions de faire des contributions.

- Plusieurs programmes que le ministère et ses organismes du portefeuille développent pour promouvoir la culture appuient directement le développement durable au Canada.
- Une des raisons primordiales de l’engagement des gouvernements à l’égard de la culture est de permettre aux citoyens d’avoir accès à leur culture et de les exposer à la culture des autres afin de promouvoir le bien-être individuel et social.
- Les collectivités sont la composante principale de la dimension sociale du développement durable.

Les prochaines années offrent de nombreuses occasions de promouvoir les éléments sociaux et culturels du développement durable. De grands projets comme les jeux Olympiques d’hiver en 2010 et les efforts continus des initiatives locales afin de préserver la culture à travers le pays permettront de toucher à des millions de Canadiennes et de Canadiens.

Pour maximiser l’impact de ces occasions, il nous faut nous préparer dès maintenant.

Nous devons créer une vision pour le développement durable pour Patrimoine canadien et nous devons adopter une définition qui correspond bien à notre organisation et qui est adoptée par nos employés.

Nous utiliserons cette définition pour identifier les programmes qui contribuent directement au développement durable en améliorant le bien-être social au sein des collectivités. Nous partagerons cette information avec d’autres ministères alors que nous travaillerons ensemble à l’établissement de la position fédérale au sujet des dimensions sociales et culturelles du développement durable.

Nous examinerons aussi nos programmes et nos politiques pour déterminer des façons qu’il nous sera possible d’utiliser pour travailler au développement durable avec les agences et sociétés d’État au sein du portefeuille du Patrimoine canadien. Nous serons à la recherche de méthodes pratiques pour travailler avec nos clients afin de réduire les incidences nuisibles de leurs activités sur l’environnement.

Nous continuerons de devenir plus « écoefficaces », en plaçant l’accent sur la conservation des ressources, la réduction de la pollution et la minimisation des déchets.

La SDD 2004–2006 reflète nos priorités et établit les grandes lignes des trois prochaines années et plus. Elle combine des activités concrètes qui peuvent être entreprises à l’heure actuelle et à partir desquelles des étapes pour le développement de la capacité serviront de fondement pour la prochaine SDD. Elle explique notre perspective et l’apport important de la culture pour le développement durable au Canada.

# 1.0 Introduction

---

**Patrimoine canadien participe à un Canada plus durable de nombreuses façons. Nous supportons le patrimoine et la culture, qui à leur tour, soutiennent directement la dimension sociale et culturelle du développement durable; nous déployons beaucoup d'efforts afin de minimiser les impacts de nos opérations sur l'environnement et nous travaillons avec nos clients pour offrir des conseils sur la façon par laquelle les programmes pourraient être réalisés de manière plus durable. Notre SDD 2004–2006 établit notre orientation pour les trois prochaines années, elle résume nos efforts préparatoires : l'étude de la question, l'évaluation de la SDD 2001–2003 et les consultations qui ont été réalisées.**

**Au cours de la préparation de notre SDD, nous nous sommes particulièrement concentrés sur la nécessité de définir le développement durable dans le contexte du Patrimoine canadien et d'établir une vision pour le Ministère. La section ci-après présente notre position actuelle et nos plans pour le travail à venir sur une vision et sur une définition plus raffinée.**

## 1.1 Une vision du développement durable

La SDD 2004–2006 offre au Patrimoine canadien la possibilité de partager une vision du développement durable qui corresponde à notre optique. Nous voyons notre rôle comme leader au premier rang des efforts visant à déterminer, décrire et promouvoir les dimensions sociales et culturelles du développement durable. Comme principal ministère responsable de la participation et de l'engagement culturels, nous jouons un rôle important dans la création de collectivités durables au Canada.

Tout comme plusieurs ministères, nous passons à travers un processus important qui vise à intégrer le

développement durable à nos opérations, programmes et politiques. Lorsque nous regardons au-delà de ces programmes qui contribuent directement au développement durable, il est important que nous considérons nos autres programmes et politiques et que nous pensions à des approches aussi simples que l'utilisation de lampes énergétiquement efficaces et aussi complexes que réaliser des évaluations environnementales pour les jeux Olympiques de Vancouver.

Lors de la préparation de notre SDD 2004–2006, nous avons appris à apprécier à sa juste valeur le

rôle important qu'une vision du développement durable aura au sein de notre organisation. Nous pensons avoir amélioré nos buts, objectifs et cibles mais nous reconnaissons aussi que ces derniers

doivent être liés à une vision globale du Canada dans 20 ans. Nous développerons cette vision et nous avons inscrit cet engagement dans nos cibles.

## 1.2 Définir le développement durable

La Commission mondiale sur l'environnement et le développement (couramment appelée la Commission Brundtland) a conclu qu'il n'y a qu'un monde pour tous et un avenir commun pour toutes les nations. La durabilité écologique n'est pas suffisante. Nous devons atteindre une stabilité sociale et écologique avec les nouvelles technologies et un nouvel ordre économique international pour réaliser la conservation de la nature, la gestion efficace des ressources et l'égalité sociale ainsi qu'un accès plus égal aux ressources. En essence, trois buts doivent être réalisés simultanément.<sup>1</sup>

Des efforts pour définir le développement durable dans le contexte des opérations, programmes et politiques de notre ministère sont en cours. Quatre questions importantes déjà déterminées sont<sup>2</sup> :

- Pourquoi est-ce que la durabilité et plus particulièrement le développement durable, sont si difficiles à définir?
- Quels sont les cadres conceptuels pour les définitions?

- Comment est-ce que ces définitions informent notre compréhension de la durabilité sociale?
- Quelles sont les répercussions pour l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques?

Toutefois, la conclusion la plus importante tirée de ce travail préliminaire est que, pour toutes les définitions, le défi est de fournir des interprétations qui sont adéquates par rapport au contexte et qui sont adoptées par les gens qui les utiliseront.

Au cours de la période couverte par la SDD 2004–2006, nous continuerons de travailler à l'élaboration d'une définition du développement durable qui est adéquate pour Patrimoine canadien. Nous intégrerons aussi notre nouvelle vision dans la définition. Cette définition servira de fondement à notre prochaine SDD et, de concert avec la vision, elle aidera à nous guider dans nos efforts en vue de faire progresser le développement durable au sein du ministère.

<sup>1</sup> Putting People At The Center Of Sustainable Development Policy, STAKES—Ministère des affaires sociales et de la santé de la Finlande, 1998, p. 32.

<sup>2</sup> Sustainable Development and Social Sustainability, Maureen Williams, SRA-724. Ottawa, Ministère du patrimoine canadien, recherche et analyse stratégiques, 2003, p. 1.

## 2.0 Patrimoine canadien et le développement durable

---

**Au cours des trois dernières années, le ministère du Patrimoine canadien et d'autres ministères ont réalisé de grands progrès en vue de comprendre beaucoup mieux les dimensions sociales et culturelles du développement durable. Nous nous voyons clairement dans une mosaïque de développement durable dans laquelle nous sommes la composante culturelle — un rôle spécial que nous jouons et que nous assumons quasiment par nous-même.**

**Le développement durable comprend aussi des dimensions environnementales et économiques et nous continuons à être conscients de l'importance de notre empreinte écologique. Nous nous sommes encore une fois engagés à améliorer nos propres opérations et à travailler avec nos partenaires et clients afin de les aider à réduire l'impact sur l'environnement des réalisations des programmes du Patrimoine canadien par des tiers.**

**La section ci-après décrit le Ministère et le rôle que nous jouons à l'égard du développement durable.**

### 2.1 Profil du ministère

Patrimoine canadien est un ministère fédéral pour qui travaillent environ 1 770 employés et qui possède un budget prévu de 968 millions de dollars pour l'exercice financier 2003–2004. Le mandat du Ministère est de faire du Canada un pays plus cohésif et plus créatif. Les quatre piliers qui appuient cette mission — contenu canadien, participation et engagement dans le domaine culturel, en relation les uns avec les autres et citoyenneté active et

participation communautaire — aident à façonner les politiques, programmes et services offerts aux Canadiennes et aux Canadiens.

Le portefeuille du Patrimoine canadien, qui compte le Ministère et 17 agences et sociétés d'État, joue un rôle central pour supporter les activités culturelles et communautaires au Canada. Les agences du portefeuille et les sociétés d'État font partie des



institutions canadiennes clés qui soutiennent l'expression culturelle et artistique : création, promotion, réglementation et diffusion des choix canadiens aux Canadiennes et aux Canadiens; conservation et protection du patrimoine culturel et de l'histoire partagée du Canada.

Le portefeuille du Patrimoine canadien comprend :

- le ministère du Patrimoine canadien;
- sept agences ministérielles : le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (un tribunal administratif), les Archives nationales du Canada, la Commission des champs de bataille nationaux, l'Office national du film du Canada, la Bibliothèque nationale du Canada, la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels et Condition féminine Canada;
- dix sociétés d'État : le Conseil des Arts du Canada, le Musée des sciences et de la technologie du Canada, la Société Radio-Canada, Téléfilm Canada, le Musée canadien des civilisations, le Musée canadien de la nature, la Fondation canadienne des relations raciales, le Centre national des Arts, la Commission de la capitale nationale et le Musée des beaux-arts du Canada;
- en plus de son mandat ayant trait à la culture et à la citoyenneté, le portefeuille comprend la Commission de la fonction publique qui rend des comptes au Parlement par l'entremise de la ministre du Patrimoine canadien.

## 2.2 Notre apport à la dimension sociale du développement durable

La raison principale justifiant l'engagement des gouvernements dans le domaine de la culture est de fournir aux citoyens l'accès à leur culture et de les exposer à la culture des autres afin de promouvoir le bien-être individuel et social. Il est important que des occasions de participer et de profiter de la culture soient accessibles à toutes les collectivités, qu'elles soient physiques, ethniques ou linguistiques.

Rendre le Canada plus cohésif et créatif est tout un défi si l'on tient compte des changements significatifs dans la société, notamment la globalisation, le pluralisme croissant et les technologies de pointe. Pour surmonter ce défi, le Ministère a retenu quatre objectifs stratégiques appuyés par des initiatives de la gestion qui amélioreront l'accès aux services. Les objectifs sont les suivants :

- **Contenu canadien**, qui comprend le renforcement des méthodes et mécanismes de soutien tant pour le développement d'entreprises créatives que pour la préservation et la diffusion de notre passé distinctive;
- **Participation et engagement dans le domaine culturel**, qui favorise la participation à la culture à l'aide d'approches aussi diversifiées que le sport, les expositions internationales, la langue, le patrimoine, l'accès à l'information en ligne et sur papier, et le tourisme;
- **En relation les uns avec les autres**, qui vise à multiplier et à raffermir les liens entre les Canadiens et les Canadiennes et à approfondir la compréhension entre les diverses collectivités; et
- **Citoyenneté active et participation communautaire**, volet qui englobe des activités qui encourage la participation communautaire, l'implication autochtone et l'intégration des immigrants récents.

La santé, le bien-être, le sentiment d'appartenance, la cohésion sociale, l'équité et le patrimoine sont tous des composantes d'une collectivité durable. Dans plusieurs cas, le défi d'assurer la participation et l'engagement à la culture à travers le pays est parallèle aux défis auxquels font face d'autres ministères dans ces domaines importants. Au Patrimoine canadien, nous croyons que les programmes que nous développons pour promouvoir la culture appuient directement le développement durable au Canada.

### **Soutien du programme de développement durable au Canada**

Plusieurs programmes réalisés par Patrimoine canadien collaborent à l'établissement de collectivités plus durables et à des liens plus durables entre les collectivités. Ainsi, le Ministère :

- appuie la préservation de la culture au Canada à l'aide de plusieurs processus, comme le soutien pour les musées et supporte activement les efforts visant à assurer que la culture continue à être accessible sur le plan communautaire grâce à un soutien pour les musées en régions rurales et aux autres initiatives culturelles locales;
- soutient la création de la culture à l'aide de contributions à des artistes, producteurs de films, musiciens et écrivains canadiens;
- appuie les efforts visant à améliorer l'accès à l'éducation dans la langue de la minorité à tous les niveaux. À l'heure actuelle, il y a 2,7 millions de jeunes Canadiens (52 pour cent des étudiants du primaire et du secondaire) qui apprennent l'anglais ou le français langue seconde, et plus de 300 000 de ces jeunes sont dans des programmes d'immersion;
- soutient le multiculturalisme — des initiatives ont été lancées pour aider le développement de stratégies afin d'éliminer les obstacles à la pleine participation à la société au Canada et pour favoriser les changements institutionnels afin de rendre les institutions publiques plus représentatives et accessibles aux minorités ethniques et visibles; et
- aide à améliorer les connaissances parmi les Canadiens et les Canadiennes en appuyant des contacts directs grâce à une variété d'initiatives, y compris des échanges culturels, des cérémonies et la prestation de l'information sur Internet.

### **Cohésion sociale**

La cohésion sociale se fonde sur la volonté des particuliers de collaborer et de travailler ensemble à tous les niveaux de la société pour atteindre des buts collectifs et elle est une priorité pour la recherche sur les politiques du gouvernement

fédéral depuis 1996. Le Ministère a joué un rôle clé dans le Réseau de la cohésion sociale, un groupe de recherche interministériel horizontal qui se rencontre périodiquement pour discuter des questions entourant la cohésion sociale. Le Réseau organise aussi des ateliers auxquels ont assisté de nombreux fonctionnaires et universitaires. Le Réseau de la cohésion sociale, en partenariat avec le Conseil canadien du développement social a amorcé un travail préliminaire en vue de déterminer une série d'indicateurs possibles pour la cohésion sociale. Ces indicateurs identifient les failles économiques et sociales principales et aident les décideurs à comprendre comment raffermir le tissu social de nos collectivités. D'autres recherches ont souligné les liens entre le capital social, la cohésion sociale et les collectivités durables, démontrant que les investissements pour augmenter le capital social réalisés par des ministères tels le Patrimoine canadien font, entraînent une plus grande cohésion sociale, qui à son tour, contribue aux collectivités durables. La recherche continue démontre clairement qu'il y a des liens étroits entre la cohésion sociale et le développement durable.

### **Soutien de programme pour les collectivités autochtones**

Plusieurs programmes réalisés par Patrimoine canadien soutiennent directement l'amélioration des conditions dans les collectivités autochtones, dans les réserves et hors réserves, contribuant ainsi au développement durable au Canada. Voici certains exemples :

L'Initiative des centres urbains polyvalents pour les jeunes autochtones (ICUPJA) s'occupe d'un large éventail de questions touchant les jeunes Autochtones en milieu urbain, notamment, l'éducation, l'emploi, les connaissances pratiques et la culture. Les mesures du succès à court terme du programme comprennent l'amélioration des compétences de recherche d'emploi, la fierté et l'initiative chez les jeunes et le renforcement des liens communautaires. Les résultats à long terme de l'initiative comprennent une augmentation de l'emploi et des études plus poussées, des connaissances pratiques améliorées et un respect de soi plus élevé parmi les jeunes Autochtones.

Le Programme des langues autochtones encourage le maintien, la revitalisation et la croissance des langues autochtones. Les mesures du succès à court terme de l'initiative comprennent une augmentation du nombre et de la qualité des projets en langues autochtones et une sensibilisation accrue aux langues autochtones. Les résultats à long terme comprennent un nombre croissant de personnes utilisant les langues autochtones et une transmission intergénérationnelle accrue des langues autochtones.

### 2.3 Possibilités pour le progrès futur

La SDD 2004–2006 reflète nos efforts en vue d'évaluer sérieusement notre contribution au développement durable et de déterminer les possibilités sur lesquelles nous pourrions nous concentrer à l'avenir. Pendant que nous évaluons notre raison d'être et l'évolution des circonstances auxquelles nous faisons face, (voir **Annexe A — Évaluation de la SDD 2001–2003**), nous pouvons voir qu'il y a un certain nombre de possibilités pour le progrès futur. La liste ci-après présente certains domaines qui seront importants au cours des années à venir.

- **Notre rôle de pièce culturelle de la mosaïque du développement durable au Canada** — Notre contribution unique au bien-être des particuliers et des collectivités est la préservation de la culture. Ce rôle contribue directement au développement durable. Nous devons souligner ce lien lorsque nous communiquons avec nos employés, la haute direction, nos clients et le grand public au Canada. L'évolution de notre compréhension de ce lien pourrait même influencer le développement à venir de nos politiques et programmes.
- **Développer la capacité dans les collectivités autochtones** — Les Canadiens autochtones, dans les réserves et hors réserves, ont des besoins immédiats. Un des besoins les plus importants

Des programmes comme le Programme d'aide aux organisations autochtones représentatives, le Programme de promotion des femmes autochtones, le Programme d'accès des Autochtones du Nord à la radiotélédiffusion et des ententes sur les langues autochtones avec les Territoires du Nord-Ouest, le Yukon et le Nunavut aident à préserver et promouvoir les cultures et les langues grâce à un certain nombre d'initiatives.

est le développement de la capacité. Dans le passé, nous avons travaillé étroitement avec d'autres ministères pour fournir des services aux collectivités autochtones et nous devons continuer dans ce sens, en plaçant un plus grand accent sur l'amélioration des collectivités et sur la réduction du chevauchement.

- **Leadership pour la dimension sociale de la durabilité** — Notre travail en matière de cohésion sociale et d'autres dossiers place Patrimoine canadien comme participant important dans la dimension sociale du développement durable. De plus, notre recherche continue en vue de définir le développement durable nous permettra de participer au progrès dans ce domaine.
- **Une plus grande écoefficacité dans la réalisation de nos programmes** — Notre concentration à devenir écoefficaces est une façon de résumer les efforts que nous déployons afin de réduire la consommation de l'énergie, conserver l'eau et réduire les déchets. Il s'agit des trois domaines dans lesquels nous avons fait des progrès et nous pouvons continuer à travailler dans ces domaines avec le personnel interne, le portefeuille du Patrimoine canadien et nos clients.

## 3.0 Étude de la Question

### 3.1 Contexte

**Le but de l'étude de la question est de distinguer des questions internes et externes pertinentes relatives au développement durable qui sont liées au Patrimoine canadien et au développement de la SDD. Le but est clarifié davantage dans le *Guide de l'écogouvernement* :**

*C'est ici que les ministères préciseront, du point de vue du ministère, les principales questions relatives au développement durable. Cette étude de la question aura pour but d'aider le Ministère et le commissaire à comprendre les répercussions des activités du Ministère sur le développement durable.*

*Cette information pourrait se conclure en indiquant ce qui permet au ministère de faire avancer le développement durable et ce qui l'en empêche.*

### 3.2 Méthodologie

Nous avons adopté une approche en deux parties pour distinguer les questions reliées:

#### 1. Interviews des intervenants internes

À la fin de l'été 2003, des interviews ont été effectuées avec des membres choisis du personnel du Patrimoine canadien. Les personnes interviewées représentaient différentes directions générales du Ministère et englobaient aussi des membres du personnel de certains bureaux régionaux choisis ainsi que de l'administration centrale.

L'information sur le contexte et les questions d'interview ont été transmises aux participants avant l'entrevue. On a demandé à chaque personne interviewée de présenter sa perception des questions relatives à la durabilité au sein du Patrimoine canadien, les façons de s'attaquer à ces questions et les obstacles liés aux activités de DD.

On a aussi demandé aux personnes interviewées de commenter sur la façon par laquelle les opérations

de leur direction sont liées aux cibles de la SDD et sur l'établissement de leurs cibles et la surveillance des processus.

#### 2. Examen des données relatives au développement durable

Des documents internes et externes ont été examinés pour identifier les questions prioritaires pour le gouvernement fédéral et au sein du Ministère lui-même. Cet examen a compris l'étude des documents suivants :

- les exigences du Commissaire à l'environnement et au développement durable;
- le Budget fédéral 2003;
- le discours du Trône 2002;
- les résultats de l'évaluation de la SDD 2001–2003;

- le dernier Rapport sur les plans et priorités de Patrimoine canadien;
- les trois derniers Rapports ministériels sur le rendement;
- l'analyse de l'environnement de l'élaboration des politiques et des programmes au ministère du Patrimoine canadien; et
- d'autres documents internes choisis.

### 3.3 Constatations

En général, les constatations de l'étude de la question peut se résumer comme ci-après.

Patrimoine contribue au sentiment de bien-être social au sein des collectivités et les collectivités sont la principale composante de la dimension sociale du développement durable. Il faut comprendre et entretenir les contributions positives et les Canadiennes et les Canadiens doivent comprendre comment les différents acteurs au sein du gouvernement, comme à Patrimoine canadien, se rassemblent pour bâtir des collectivités durables.

La concentration actuelle du Ministère sur la modernisation de la gestion a créé un climat qui pourrait peut-être appuyer davantage les initiatives visant à améliorer la surveillance du rendement du Ministère en matière de développement durable et l'amélioration du système de gestion de la SDD.

Le désir de devenir un organisme d'apprentissage et le rôle croissant de la technologie de l'information pour la gestion de l'information et le partage des connaissances sont des tendances sur lesquelles le Ministère peut miser pour améliorer la sensibilisation au développement durable.

### 3.4 Possibilités et défis

L'étude de la question a placé un accent principal sur la détermination des possibilités et des défis pour Patrimoine canadien en vue de faire avancer le développement durable. Cet exercice nous a permis

d'essayer de concevoir nos buts et nos cibles en matière de développement durable afin de profiter des possibilités et de nous attaquer aux défis. Le tableau ci-après présente un résumé.

**Tableau A : Possibilités et défis**

Question	Possibilités	Défis
<b>Aborder les questions sociales et culturelles dans un cadre intégré pour le développement durable au sein du gouvernement fédéral.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Les collectivités durables fournissent des occasions à tous leurs membres de participer entièrement à la vie communautaire.</b></li> <li>• <b>Les priorités gouvernementales incluent des domaines qui permettront de réaliser les dimensions sociales/culturelles du développement durable.</b></li> <li>• <b>Le Ministère peut travailler avec d'autres organisations et paliers de gouvernement comme leviers opérationnels pour les ressources.</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le concept du développement durable doit être défini d'une façon qui a une signification pour le personnel du Patrimoine canadien.</b></li> <li>• <b>Atteindre un consensus parmi les ministères peut prendre du temps.</b></li> </ul>

Question	Possibilités	Défis
<p><b>Intégrer une concentration sur la dimension sociale du développement durable dans les secteurs d'activités de Patrimoine canadien.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ces secteurs d'activités sont liés à l'établissement d'un sentiment communautaire et d'une cohésion sociale, contribuant ainsi aux collectivités durables.</li> <li>• L'intégration du développement durable aux activités fondamentales répond aux attentes du Commissaire à l'environnement et au développement durable.</li> <li>• Ceci aurait une incidence sur les forces du Ministère.</li> <li>• Ceci améliorerait peut-être la visibilité du développement durable.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le concept du développement durable doit être défini d'une façon qui a une signification pour le personnel du Patrimoine canadien. Cette étape doit être franchie en premier.</li> </ul>
<p><b>S'attaquer aux impacts des politiques et programmes du Patrimoine canadien sur l'environnement.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les jeux Olympiques d'hiver 2010 mettront en évidence le développement durable.</li> <li>• La dimension environnementale du développement durable pourrait être plus efficacement enchâssée dans les évaluations des subventions.</li> <li>• Le portefeuille du Patrimoine canadien et les clients pourraient être très réceptifs à l'aide.</li> <li>• L'intégration du développement durable aux activités fondamentales répond aux attentes du Commissaire à l'environnement et au développement durable.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une formation interne sur le développement durable pour appuyer de telles initiatives sera peut-être nécessaire.</li> </ul>
<p><b>S'attaquer aux impacts des opérations internes sur l'environnement.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Patrimoine canadien peut devenir plus écoefficace en se concentrant sur l'utilisation de l'énergie, la conservation de l'eau et la réduction des déchets.</li> <li>• Le travail de base en vue d'une plus grande écologisation des opérations a été réalisé (par ex., des initiatives réussies de recyclage existent déjà).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Patrimoine canadien possède très peu de biens physiques et comme locataire, il a une influence limitée sur les opérations physiques et la gestion des immeubles.</li> <li>• Des systèmes de suivi des acquisitions ne sont pas en place pour permettre la mesure du rendement pour les questions environnementales.</li> </ul>

Question	Possibilités	Défis
<p><b>Améliorer le système de gestion du développement durable et la mesure du rendement.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le Bureau de la gestion moderne a été établi pour renouveler et améliorer les pratiques de gestion.</b></li> <li>• <b>L'examen de la gestion des programmes de subventions et de contributions a entraîné le développement de cadres de responsabilisation.</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>IL'amélioration du système de gestion et la mesure du rendement nécessiteront un engagement de trois ans à l'égard du dossier du développement durable. Il est nécessaire d'avoir de l'aide des autres directions générales au sein du Ministère.</b></li> </ul>
<p><b>Accroître le niveau d'engagement de la haute direction.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Patrimoine canadien joue un rôle important pour le développement durable au sein du Canada comme ministère directeur pour le patrimoine et la culture.</b></li> <li>• <b>La promotion du développement durable par l'entremise d'un champion ou de plusieurs champions de la haute direction améliorerait la visibilité et augmenterait la sensibilisation.</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le développement durable est en concurrence pour obtenir une attention peu abondante de la gestion.</b></li> </ul>
<p><b>Améliorer la sensibilisation, les communications et la formation qui sont pertinents pour le développement durable.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>L'engagement à l'égard de l'apprentissage, exprimé dans les Rapports ministériels de rendement et dans le plus récent Rapport sur les plans et priorités indique qu'il existe un climat réceptif à la formation et à la sensibilisation, climat nécessaire pour la mise en œuvre de la SDD.</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Une augmentation du volume de la formation ciblée aux employés pourra rendre plus difficile l'obtention des approbations pour lancer des programmes de formation en matière de développement durable en raison du temps limité disponible pour la formation.</b></li> </ul>

## 4.0 Consultations

---

Comme la stratégie le précise dans la section de l'étude de la question, au cours de l'élaboration de cette stratégie, nous nous sommes fiés sur des données provenant du personnel du Patrimoine canadien. Les personnes interviewées représentaient différentes directions générales du Ministère et englobaient des membres du personnel de bureaux régionaux choisis ainsi que de l'administration centrale. L'information sur le contexte et les questions d'interview ont été transmises aux participants avant l'entrevue. On a demandé à chaque personne interviewée de présenter sa perception des questions relatives à la durabilité au sein du Patrimoine canadien, les façons de s'attaquer à ces questions et les obstacles liés aux activités de DD.

L'exercice de l'étude de la question nous a permis de recueillir les points de vue des intervenants au sein du Ministère et de raffiner l'orientation de la stratégie. Lorsque la version préliminaire de la stratégie a été complétée, ce groupe a eu la possibilité d'examiner l'ébauche et les cibles afin de confirmer que les points de vue exprimés lors des interviews étaient présentés dans la stratégie. Les commentaires reçus à cette étape se sont avérés très utiles et constructifs.

Avant de déposer la stratégie, elle a aussi été présentée à la haute direction du Patrimoine canadien qui appuie la direction, surtout la concentration sur les dimensions sociales et culturelles du développement durable.

La consultation ne se termine pas avec le développement de la stratégie. En fait, au fur et à mesure que nous avançons avec la mise en œuvre de la stratégie, des consultations continues avec le personnel du Patrimoine canadien ainsi qu'avec nos partenaires de l'intérieur et de l'extérieur du gouvernement joueront un rôle très important pour assurer que nous progressons vers la réalisation des buts que nous nous sommes établis.



## 5.0 Buts, objectifs et cibles

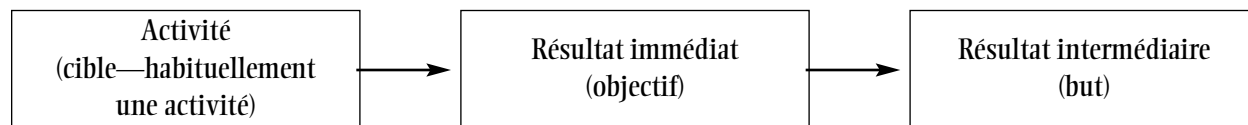
La SDD 2004–2006 reflète l'intention du Patrimoine canadien de mieux définir le développement durable dans un contexte ministériel. Ceci nous permettra de contribuer directement à la dimension sociale et culturelle du développement durable au nom du gouvernement, en plus de poursuivre notre modèle de travail avec nos clients et notre personnel interne afin de réduire l'impact de nos programmes, politiques et opérations sur l'environnement.

Cette section de la SDD présente nos engagements précis pour les trois années à venir et elle amorce le processus d'identification des objectifs à long terme pour le Ministère.

### 5.1 L'importance d'un modèle logique

Le Commissaire à l'environnement et au développement durable a recommandé l'utilisation d'un modèle logique pour lier les activités et les cibles à leurs objectifs et buts à plus long terme. À l'aide du *Guide d'élaboration des cadres de gestion et de responsabilisation axés sur les résultats* du Conseil du Trésor, nous avons développé un processus qu'il nous sera possible d'utiliser pour illustrer les liens entre les activités et les résultats.

Nous sommes engagés à développer une vision à long terme pour le développement durable et nous achèverons cette tâche au cours des trois prochaines années. À cause de cela, notre modèle logique lie les cibles aux objectifs et finalement aux buts. Lorsqu'un énoncé de vision sera accepté par la haute direction, nous pourrons réévaluer notre modèle et y apporter les changements nécessaires.



- *Activités (éléments de sortie/cibles)* — Quelles sont les activités clés que le personnel entreprendra pour contribuer à la réalisation des résultats? Ces activités seront exprimées en termes de cibles

et seront réalisables au cours de la période de la présente SDD. Dans certains cas, elles contribueront directement à la réalisation des résultats tandis que dans d'autres situations, elles

seront des étapes pour le développement de la capacité qui serviront de fondement pour la prochaine SDD.

- **Résultats immédiats (objectifs)** — Les résultats immédiats sont souvent à court terme et réalisables au cours d'une période de trois ans, comme c'est le cas pour l'objectif 1.1 — Accroître la sensibilisation des employés au sujet de l'approche du Patrimoine canadien pour le développement durable.
- **Résultats intermédiaires (buts)** — Les résultats intermédiaires sont, en général, à plus long terme

de nature et ils sont moins nombreux. Toutefois, il sera possible d'évaluer le rendement pour déterminer l'étendue à laquelle le Ministère a progressé en fonction de ces résultats.

Ce qui n'apparaît pas dans le modèle logique, ce sont les détails opérationnels spécifiques, étape par étape, sur la façon dont une politique, un programme ou une initiative est réalisé. En tant que tel, nous avons choisi de laisser aux directions générales responsables des cibles, établir leurs propres plans d'actions pour les atteindre.

## 5.2 Buts, objectifs et cibles

Tout comme par les années passées, nous avons travaillé avec acharnement pour assurer que nous avons un nombre raisonnable de buts, d'objectifs et de cibles et qu'ils sont formulés en langage clair et simple, qu'ils sont mesurables et assortis de délais précis. Nous avons aussi envisagé nos objectifs à long terme et ils sont aussi intégrés à la stratégie. Tous nos buts, objectifs et cibles sont présentés dans le tableau B ci-après.

**Tableau B : Engagements de Patrimoine canadien dans le cadre de sa SDD**

### **BUT 1**

**Réduire l'impact des opérations internes du Patrimoine canadien sur l'environnement.**

#### **Objectif 1.1**

**Accroître la sensibilisation des employés au sujet de l'approche du Patrimoine canadien pour le développement durable.**

##### **Cible 1.1.1**

Intégrer l'information sur le développement durable aux cours actuels, à mesurer annuellement, premier rapport à produire le :  
• 1<sup>er</sup> novembre 2004.

##### **Indicateur de rendement 1.1.1**

Nombre total de possibilités actuelles d'apprentissage qui couvrent le développement durable.

Nombre total d'employés qui ont suivi ces cours.

##### **Cible 1.1.2**

Développer, sur intranet, un site qui présente des bulletins de renseignements sur le développement durable et qui fait la promotion des occasions de formation qui discutent du développement durable, d'ici le :  
• 31 mars 2005.

##### **Indicateur de rendement 1.1.2**

L'existence d'un site intranet et l'augmentation du volume de l'information dans ce site, à mesurer sur une base annuelle.

## Objectifs à long terme

Nous réalisons que pour atteindre notre but, il faudra que nous considérions une formation supplémentaire, des approches de sensibilisation et de communication à l'avenir, notamment peut-être un sondage suivi d'une formation plus spécialisée. Toutefois, ce travail ne pourra se faire que lorsque Patrimoine canadien aura défini le développement durable dans un contexte ministériel et que le ministère aura complètement établi sa place dans la vision plus générale du gouvernement du Canada en matière de développement durable.

### Objectif 1.2

#### Réduire l'impact des acquisitions sur l'environnement.

##### Cible 1.2.1

Présenter aux employés des renseignements sur les achats écologiques comme partie intégrante des achats de faible valeur, à mesurer sur une base annuelle, premier rapport à produire le :

- 1<sup>er</sup> novembre 2004.

##### Indicateur de rendement 1.2.1

Nombre d'employés qui ont reçu une formation sur les achats écologiques, à mesurer sur une base annuelle.

##### Cible 1.2.2

Développer et intégrer des critères de sélection « écologiques » dans les demandes de propositions, les soumissions ou les présentations de prix du Ministère d'ici le :

- 31 mars 2006.

##### Indicateur de rendement 1.2.2

Nombre total des critères de sélection « écologiques ».

Nombre de demandes de propositions, soumissions ou présentations de prix du Ministère qui comportent des critères de sélection « écologiques »

##### Cible 1.2.3

Augmenter la sensibilisation des employés au programme d'hébergement « à cote écologique » et les encourager à utiliser ce programme d'ici le :

- 31 mars 2005.

##### Indicateur de rendement 1.2.3

Intégration du programme d'hébergement « à cote écologique » aux initiatives de sensibilisation et de communications.

## Objectifs à long terme

Mesurer l'approvisionnement écologique, comme total ou pourcentage de l'approvisionnement global demeure un défi pour tous les ministères. Patrimoine canadien continue à surveiller le progrès dans ce domaine dans l'espoir d'être capable de mesurer l'approvisionnement écologique à l'avenir. Nous prévoyons que nos cibles actuelles augmenteront la sensibilisation et développeront la capacité au fur et à mesure que nous nous évertuerons à atteindre notre objectif actuel.

### Objectif 1.3

#### Fonctionner d'une façon plus écoefficace.

##### Cible 1.3.1

Réduire le volume de papier utilisé par tête, à mesurer annuellement, premier rapport à produire le :

- 1<sup>er</sup> novembre 2004.

##### Indicateur de rendement 1.3.1

Volume de papier acheté par tête.

<p><b>Cible 1.3.2</b> Inclure des critères « écologiques » dans tous les baux signés par Patrimoine canadien, à mesurer annuellement, premier rapport à produire le :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1<sup>er</sup> novembre 2004.</li> </ul>	<p><b>Indicateur de rendement 1.3.2</b> Nombre et pourcentage de baux immobiliers qui comprennent des critères « écologiques ».</p>
<p><b>Cible 1.3.3</b> Intégrer des critères « écologiques » dans les projets de rénovation et de construction au cours de l'étape de la conception, à mesurer annuellement, premier rapport à produire le :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1<sup>er</sup> novembre 2004.</li> </ul>	<p><b>Indicateur de rendement 1.3.3</b> Nombre et pourcentage de projets de construction et de rénovation qui comprennent des critères « écologiques ».</p>
<p><b>Objectifs à long terme</b> Les cibles actuelles établissent une bonne voie pour les activités à venir pour appuyer le but 1. À l'avenir, le Ministère sera bien placé pour continuer à déterminer de nouvelles possibilités et à tirer leçon des succès et des défis du passé.</p>	
<p><b>BUT 2</b> <b>Intégrer le développement durable aux programmes et aux politiques du Patrimoine canadien réalisés directement par le Ministère ou à l'aide de partenariats avec d'autres.</b></p>	
<p><b>Objectif 2.1</b> <b>Augmenter la sensibilisation de la clientèle sur la façon qu'ils peuvent intégrer le développement durable dans la réalisation des projets financés par Patrimoine canadien.</b></p>	
<p><b>Cible 2.1.1</b> Distribuer la boîte d'outils environnementale de Sports Canada pour la gestion des événements aux organisations sportives du Canada, à mesurer annuellement, premier rapport à produire le :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1<sup>er</sup> novembre 2004.</li> </ul>	<p><b>Indicateur de rendement 2.2.1</b> Le nombre d'organisations sportives mises au courant de l'existence de la trousse d'outils à l'aide du courriel ou d'autres méthodes.  Le nombre de trousse d'outils téléchargées.</p>
<p><b>Cible 2.1.2</b> Développer une trousse d'outils sur le développement durable pour la gestion des événements pour les organisations culturelles au Canada, d'ici le :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 31 mars 2005.</li> </ul>	<p><b>Indicateur de rendement 2.2.2</b> L'existence d'une trousse d'outils, peut-être basée sur la trousse d'outils de Sports Canada, prête à être distribuée.</p>
<p><b>Cible 2.1.3</b> Distribuer la trousse d'outils sur le développement durable pour la gestion des événements aux organisations culturelles au Canada, à mesurer annuellement, premier rapport à produire le :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1<sup>er</sup> juin 2005.</li> </ul>	<p><b>Indicateur de rendement 2.2.3</b> Le nombre d'organisations culturelles mises au courant de l'existence de la trousse d'outils à l'aide du courriel ou d'autres méthodes.  Le nombre de trousse d'outils téléchargées.</p>

## Objectifs à long terme

Les cibles actuelles vont créer la capacité de développement durable dans les organisations clientes avec lesquelles nous travaillons. La communication avec nos clients nous permettra d'évaluer notre progrès en vue de cet objectif et nous permettra de nous ajuster pour surmonter nos défis à venir dans ce domaine.

### Objectif 2.2

#### Intégrer les principes de développement durable dans la conception et la réalisation des Jeux olympiques à Vancouver en 2010.

##### Cible 2.2.1

Effectuer des évaluations environnementales pour tous les projets directement liés aux Olympiques d'hiver à Vancouver en 2010 là où le gouvernement fédéral a le pouvoir, à mesurer annuellement, production du premier rapport le :

- 1<sup>er</sup> novembre 2004.

##### Indicateur de rendement 2.2.1

Le nombre d'évaluations environnementales réalisées pour les projets qui sont directement liés aux Olympiques d'hiver à Vancouver en 2010 et pour lesquels le gouvernement fédéral est le fondé de pouvoir.

##### Cible 2.2.2

Développer une série de principes de développement durable qui peuvent s'appliquer à la conception et à la réalisation des Olympiques d'hiver à Vancouver en 2010, d'ici le :

- 31 mars 2005.

##### Indicateur de rendement 2.2.2

Principes de développement durable pour les Olympiques d'hiver à Vancouver en 2010.

## Objectifs à long terme

Les cibles actuelles nous permettront d'établir la base adéquate pour l'intégration complète des principes de développement durable dans la conception et la réalisation des Olympiques d'hiver à Vancouver en 2010. Le travail coïncidera au travail sur la définition réalisé en fonction de la **Cible 3.1.1**, et assurera que des engagements plus détaillés pourront être inclus dans la SDD 2007–2009. Des évaluations environnementales seront réalisées sur une base continue pendant toute la durée du projet.

### Objectif 2.3

#### Améliorer l'efficacité du portefeuille du Patrimoine canadien.

##### Cible 2.3.1

Consulter au sujet des approches possibles auprès des agences et des sociétés d'État dans le portefeuille du Patrimoine canadien afin de discuter de la façon par laquelle elles peuvent devenir plus efficaces, d'ici le :

- 31 mars 2005.

##### Indicateur de rendement 2.3.1

Un rapport résumant les constatations de la consultation et identifiant les domaines possibles d'activités de collaboration.

### Objectifs à long terme

Les agences et sociétés d'État faisant partie du portefeuille du Patrimoine canadien sont des institutions importantes au sein de la société canadienne, et plusieurs d'entre elles sont dans la mire du public chaque jour. Elles ont l'occasion d'être des leaders au sein de nos collectivités. Les cibles actuelles se veulent un effort en vue de concentrer l'attention sur les composantes de l'écocoefficacité : la consommation de l'énergie, l'utilisation de l'eau et la production de déchets. Ce processus d'engagement entraînera une plus grande sensibilisation sur les niveaux actuels d'écocoefficacité et sur la possibilité d'améliorations à venir. On prévoit que cet effort indiquera la voie en direction des objectifs à long terme concentrés sur des activités de collaboration et une amélioration maximale.

### BUT 3

**Intégrer les dimensions sociales et culturelles à la vision plus large du gouvernement en matière de développement durable au Canada.**

#### Objectif 3.1

**Mieux comprendre les dimensions sociales et culturelles du développement durable.**

<p><b>Cible 3.1.1</b> Établir une vision pour le développement durable pour Patrimoine canadien, d'ici le : • 31 mars 2005.</p>	<p><b>Indicateur de rendement 3.1.1</b> Une vision du développement durable pour Patrimoine canadien, approuvée par la haute direction.</p>
<p><b>Cible 3.1.2</b> Développer la première étape d'un plan d'action pour intégrer cette vision du développement durable dans le contexte des opérations, programmes et politiques du Patrimoine canadien, d'ici le : • 31 mars 2006.</p>	<p><b>Indicateur de rendement 3.1.2</b> Rapports définissant le développement durable, dans le contexte des opérations, programmes et politiques du Patrimoine canadien.</p>
<p><b>Cible 3.1.3</b> Participer à au moins deux projets interministériels pour améliorer la compréhension du rôle du ministère dans le soutien des dimensions sociales et culturelles du développement durable, d'ici le : • 1<sup>er</sup> juin 2006.</p>	<p><b>Indicateur de rendement 3.1.3</b> Nombre d'événements interministériels de création de la sensibilisation auxquels participe Patrimoine canadien.</p>

### Objectifs à long terme

Patrimoine canadien contribue au développement durable de nombreuses façons. Le travail récent sur la définition du développement durable dans le contexte des opérations, programmes et politiques du Patrimoine canadien confirme cet énoncé. Lorsque nous aurons une vision solide et une définition correspondante, nous pourrions examiner les nombreux aspects de notre travail pour clarifier davantage nos contributions au développement durable et identifier des possibilités supplémentaires pour la SDD 2007–2009 et plus loin.

## 6.0 Participer à une approche au développement durable à l'échelle du gouvernement

Au fur et à mesure que nous avancerons avec la Stratégie de développement durable 2004–2006 pour Patrimoine canadien, il sera important que nous progressions dans le contexte des activités réalisées à travers le gouvernement fédéral qui contribuent globalement au développement durable.

Comme la compréhension des ministères en matière de développement durable a évolué depuis le dépôt des premières stratégies de développement durable en 1997, un certain nombre de groupes de travail interministériels ont été établis pour examiner des facettes spécifiques du développement durable dans le domaine fédéral.

Plusieurs ministères fédéraux, y compris Patrimoine canadien, ont travaillé ensemble comme groupe de travail sur le développement durable social et culturel afin d'explorer les dimensions sociales et culturelles du développement durable.

Certaines activités entreprises par le groupe de travail au cours des trois dernières années comprennent : le mandat de produire un document de recherche universitaire évaluant les perspectives du développement durable social et culturel et l'organisation d'un atelier qui a eu lieu en mars 2003. Des représentants des ministères fédéraux ainsi que des membres du monde universitaire ont assisté à l'atelier. Il a servi à examiner des questions telles que le leadership, la gouvernance et le processus décisionnel ayant trait aux aspects culturels et sociaux du développement durable dans le gouvernement

fédéral, les liens entre le capital naturel et le capital social et les collectivités durables.

Dans la présente stratégie, les engagements de Patrimoine canadien placent clairement l'accent sur l'acquisition d'une meilleure compréhension de la façon dont nous contribuons aux dimensions sociales et culturelles du développement durable. Nous poursuivrons le travail déjà fait par le groupe de travail sur le développement durable social et culturel et nous continuerons de participer aux discussions portant sur ce sujet important au sein du gouvernement fédéral.

Patrimoine canadien est aussi un participant actif dans l'Initiative fédérale prêcher par l'exemple sur le plan de la durabilité, une initiative interministérielle établie pour distinguer et coordonner les différentes possibilités pour faire progresser l'engagement fédéral dans son rôle de leader dans le domaine du développement durable. L'« Initiative fédérale prêcher par l'exemple sur le plan de la durabilité » surveille l'initiative de Développement durable dans les opérations du gouvernement (DDOG) et l'Initiative fédérale prêcher par l'exemple (IFPPE). Notre organisme travaille avec d'autres ministères et agences participant à l'Initiative fédérale prêcher par l'exemple en vue d'adopter des méthodes communes de mesure et de production de rapports. Notre travail interministériel à cet égard est cohérent avec et appuie les engagements de la présente stratégie de développement durable en vue de réduire les impacts de nos opérations internes sur l'environnement.

## 7.0 Conclusion

---

Une mosaïque est une analogie adéquate pour le consensus naissant sur le développement durable au sein de la collectivité du gouvernement fédéral. Chaque ministère a son propre mandat unique et plusieurs font des contributions au développement durable au Canada grâce à leurs programmes et à leurs politiques.

En reconnaissant les dimensions sociales et culturelles du développement durable, nous pouvons élargir le soutien pour les activités pertinentes et éventuellement adopter une définition plus claire des collectivités durables. En fin de compte, une concentration communautaire pourra peut-être s'avérer plus significative pour les Canadiennes et les Canadiens parce qu'elle aura le pouvoir de fournir des exemples vécus tangibles et réels de développement durable.

Nos engagements pour les trois prochaines années se concentrent sur nos opérations internes, sur le travail avec nos clients et sur les organisations faisant partie du portefeuille du Patrimoine canadien ainsi que sur la poursuite du travail avec d'autres ministères sur la dimension sociale du développement durable. Nous avons aussi examiné nos objectifs à plus long terme et intégré des étapes de développement de la capacité dans la présente SDD qui ouvriront la voie aux succès à venir.

À plus grande échelle, nous planifions aller de l'avant dans quatre orientations principales.

- **Continuer de remplir notre rôle de pièce culturelle de la mosaïque du développement durable au Canada** assurera que la culture demeure une partie intégrante du bien-être social et des dimensions sociales du développement durable.
- **Participer au processus de développement de la capacité dans les collectivités autochtones** facilitera le soutien clair des initiatives pour préserver le patrimoine et les langues autochtones, non seulement dans les réserves mais aussi dans les centres urbains.
- **Assumer le leadership pour la dimension sociale du développement durable** appuiera les efforts en vue de finaliser la position du Gouvernement du Canada en matière de développement durable.
- **Devenir plus écoefficace dans la réalisation de nos programmes** servira à réduire notre impact sur l'environnement et à appuyer des programmes importants comme nos efforts en vue de réaliser nos engagements dans le cadre du Protocole de Kyoto.



# ANNEXE A — évaluation de la sdd 2001–2003

## L'étendue de notre évaluation

Avant d'élaborer la SDD 2004–2006, nous avons effectué une évaluation de la SDD 2001–2003 afin de déterminer les domaines de forces et les domaines d'améliorations possibles. L'évaluation s'est concentrée sur les exigences et recommandations clés établies par le Commissaire à l'environnement et au développement durable, le modèle original pour l'élaboration de la SDD (*Guide de l'écogouvernement*) et le système de gestion environnementale (SGE) standard ISO 14001.

L'évaluation de la SDD 2001–2003 a été réalisée par un tiers pour le compte du Patrimoine canadien. Des documents de preuve ont été recueillis et examinés. Les observations ont été documentées et la conformité aux critères a été évaluée. Un rapport final a été produit énonçant les exigences, la preuve étudiée, les observations et les recommandations. Les constatations de ce rapport et la réaction du Patrimoine canadien sont résumées plus loin.

## Progrès par rapport aux buts, objectifs et cibles

La SDD 2001–2003 établit trois grands buts, chacun appuyé par une série d'objectifs, de mesures de rendement, de cibles et d'activités.

Le premier but était de **minimiser les impacts biophysiques nuisibles des opérations internes**, surtout en améliorant la sensibilisation des employés sur la façon d'atteindre ce but, en choisissant des biens et services écologiques et en utilisant avec une plus grande efficacité les ressources matérielles.

Le deuxième but visait à **minimiser les impacts biophysiques nuisibles liés aux politiques et aux programmes du Patrimoine canadien**. Le but est d'assurer que les politiques et programmes du Ministère contribuent à un environnement social et culturel de qualité pour les Canadiennes et les Canadiens, sans compromettre l'environnement biophysique dans lequel ils habitent. Ce but devait être réalisé à l'aide d'une évaluation des questions entourant ces impacts possibles et le développement, en collaboration avec les clients et les intervenants, d'outils et de plans pour minimiser de tels impacts.

Le troisième but était de **contribuer à une meilleure compréhension des dimensions sociales et culturelles du développement durable dans un contexte canadien**, surtout grâce à la recherche interministérielle et au dialogue avec des spécialistes. Ce but tente aussi de promouvoir le développement durable afin qu'il soit de plus en plus compris et accepté comme caractéristique clé qui définit le Canada.

Lors du dépôt de la stratégie, un groupe de travail sur le développement durable a élaboré le *Plan de mise en œuvre de la SDD 2001–2003*, un document précisant les tâches et l'évaluation des ressources financières nécessaires pour chaque activité.

Même si les directions du Ministère ont peut-être progressé en vue de la réalisation des engagements en matière de SDD au cours des trois dernières années, aucun effort centralisé de surveillance n'a été déployé. Le progrès réalisé pour réaliser les engagements de la SDD 2001–2003 n'est pas clair.

## Répondre aux attentes du CEDD

Recommandation	Constataion	Activité de Patrimoine canadien	État
Le Commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD) a précisé que les stratégies doivent tenir compte de la période au-delà de l'horizon de trois ans et présenter une perspective stratégique à long terme.	Il s'agit d'une nouvelle exigence. Un énoncé de vision n'avait pas été développé pour la SDD 2001–2003.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour l'analyse de la question 2003, on a demandé aux employés du Patrimoine canadien d'imaginer le Canada dans 20 ans si les résultats de développement durables sont réalisés.</li> <li>• Patrimoine canadien est en train de développer une vision.</li> <li>• Les engagements de la SDD 2004–2006 comprennent l'identification d'objectifs à long terme.</li> </ul>	Amorcé
Les ministères doivent effectuer une étude de la question.	Le Ministère a effectué une étude de la question.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'analyse de la question 2003 examine les documents ministériels et de l'extérieur, elle comprend des interviews de membres du personnel et elle aborde les possibilités et les contraintes au sujet de l'avancement du développement durable.</li> </ul>	Fait
Les objectifs et les cibles doivent être énoncés en langage simple et clair, ils doivent être mesurables et assortis de délais précis et leur nombre doit être raisonnable.	Les cibles de la SDD 2001–2003 étaient bien développées. Elles sont claires, mesurables et axées sur les résultats.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les cibles pour la SDD 2004–2006 satisfont aussi les critères précisés.</li> </ul>	Fait
Dans le passé, le CEDD a noté des carences significatives dans les systèmes de gestion des SDD, entraînant un manque d'habileté à donner suite aux engagements des SDD.	Un système de gestion pour appuyer la SDD n'a pas encore été développé.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Patrimoine canadien entreprend une initiative afin de moderniser et d'améliorer les pratiques de gestion de la SDD.</li> </ul>	Amorcé
Le Rapport 2001 du CEDD note que « la plupart des ministères ont eu peu de formation systématique ou aucune formation systématique et n'ont pas	Les besoins en formation pour appuyer la SDD n'ont pas encore été déterminés ni abordés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Patrimoine canadien devra évaluer des approches supplémentaires pour la formation, la sensibilisation et des communications pour l'avenir. Toutefois, ce travail pourra seulement commencer lorsque nous</li> </ul>	Amorcé

Recommandation	Constataion	Activité de Patrimoine canadien	État
<p>« systématiquement déterminé les besoins en formation au sein du ministère. »</p>		<p>aurons défini le développement durable dans un contexte ministériel et que nous aurons établi complètement sa place dans la vision plus large du développement durable du Gouvernement du Canada.</p>	
<p>Un cadre de mesure du rendement doit être instauré et il doit fonctionner.</p>	<p>Un processus pour la surveillance et la mesure des engagements de la SDD n'a pas encore été développé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Patrimoine canadien instaure des cadres améliorés pour la surveillance et l'imputabilité de ses principaux programmes et initiatives.</li> <li>• Un cadre de mesure du rendement pour les engagements de la SDD sera établi avec l'aide de la direction générale de l'examen ministériel du ministère.</li> </ul>	Amorcé
<p>Le Rapport 2001 du CEDD précise que « La vérification interne ne peut pas assurer la capacité de gestion, mais elle est une composante essentielle pour évaluer les processus de gestion et identifier les lacunes qui pourraient nuire à l'atteinte des résultats. »</p>	<p>Une vérification interne de la SDD 2001–2003 n'a pas été réalisée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Patrimoine canadien adopte une approche plus stratégique à la planification de la vérification et de l'évaluation.</li> </ul>	Amorcé
<p>La haute direction doit examiner le système de gestion et assurer que les étapes importantes de la mise en œuvre sont réalisées.</p>	<p>La haute direction a étudié le texte sur les activités de développement durable dans les Rapports ministériels sur le rendement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Patrimoine canadien adopte des cadres améliorés pour la surveillance, l'évaluation et la responsabilisation.</li> </ul>	Amorcé
<p>À partir du Rapport ministériel sur le rendement 2002–2003, les ministères sont priés de fournir des rapports d'étapes plus détaillés pour compléter les résumés d'une page dans le Rapport ministériel sur le rendement.</p>	<p>Cette approche détaillée pour rendre compte du rendement ministériel pour la SDD n'a pas encore été mise en œuvre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Patrimoine canadien instaure des cadres améliorés pour la surveillance et la production de rapports, à quel moment les rapports sur les progrès pourront être évalués.</li> </ul>	Amorcé

### **Influence de la SDD 2001–2003 sur d'autres documents et stratégies de planification**

Plusieurs activités entreprises par le Ministère dans la poursuite de son mandat contribuent au développement, qui dans le sens le plus large du mot, est durable. En fait, ses quatre objectifs stratégiques ou « piliers » — contenu canadien, participation et engagement dans le domaine culturel, en relation les uns avec les autres et citoyenneté active et participation communautaire — contribuent à la dimension sociale du développement durable. Pour compléter ce travail en cours, le Ministère a concentré ses dernières SDD sur des activités offrant la possibilité d'avoir une incidence sur l'environnement biophysique. Les engagements de la SDD 2004–2006 comprennent des efforts en vue de conclure des partenariats avec les clients — un accent qui pourrait influencer la réalisation des programmes. Pour réaliser ce but, il sera essentiel d'assurer que nos bureaux régionaux, qui sont responsables d'une grande partie de la réalisation des programmes du ministère et des contacts avec les clients sont impliqués de façon significative.

Le Ministère travaille aussi plus étroitement avec les domaines de programmes afin de comprendre comment l'atteinte des résultats stratégiques soutiendra l'atteinte des résultats pour des thèmes horizontaux plus larges comme les collectivités durables, et intégrera ces éléments dans la prochaine SDD.

### **Évolution des circonstances ayant une incidence sur Patrimoine canadien**

L'évolution des circonstances affectera la façon par laquelle un ministère pourra intégrer le développement durable à ses programmes, politiques et opérations. Les changements apportés aux orientations politiques, aux activités ministérielles, aux lois et aux intérêts des intervenants pourraient nécessiter des ajustements de la façon adoptée par le Ministère pour aborder la mise en œuvre et la réalisation de ses engagements en matière de développement durable.

L'étude de la question 2003 a examiné un certain nombre de questions auxquelles le Ministère fait face et a souligné les circonstances en évolution.

- Une augmentation rapide de l'immigration et de l'établissement des non Européens dans les grands centres urbains pose un défi à nos institutions culturelles actuelles et élargit notre définition de ce qui constitue une collectivité. Les collectivités durables devront placer un accent sur les collectivités urbaines et sur l'importance de la culture et du patrimoine comme facteurs de bien-être social.
- Dans les régions rurales, les musées sont menacés d'extinction. Le maintien de collectivités rurales durables exigera des programmes conçus pour assurer que la culture demeure accessible dans les régions rurales.
- L'Internet présente d'incroyables possibilités pour que Patrimoine canadien étende son rayonnement et augmente le volume d'information qui est accessible. À l'avenir, il faudra tenir compte des contributions des collections sur Internet pour les collectivités durables.
- Jouer le rôle d'hôte pour les jeux Olympiques d'hiver en 2010 donnera au Canada la chance de montrer au monde qu'il est capable d'organiser les jeux d'une façon vraiment durable. Ceci entraînera non seulement des avantages incroyables à l'événement mais cette activité pourra aussi avoir des retombées en matière de leçons apprises qui pourraient être utilisées pour des situations futures.
- L'accent que nous plaçons sur la cohésion sociale et les indicateurs recueillis pour déterminer les failles économiques et sociales clés pourrait s'avérer utile dans le cadre de nos efforts continus visant à définir le développement durable.

### **Caractère adéquat de la SDD SDS 2001–2003 comme modèle pour la SDD 2004–2006**

En se fondant sur les constatations de l'évaluation, la SDD 2001–2003 continue à former un modèle adéquat pour la SDD 2004–2006. La SDD 2001–2003 respecte le format demandé, elle aborde les questions soulignées par le CEDD et forme une base solide pour la mesure du rendement. En général, les engagements sont clairs, mesurables,

assortis de délais précis et axés sur les résultats. La SDD souligne la collaboration avec d'autres ministères pour des thèmes et initiatives à l'échelle du gouvernement. Une SDD 2004–2006,

fondée sur ce modèle et jumelée à un soutien plus énergique pour la mise en œuvre, aidera Patrimoine canadien à progresser dans le domaine du développement durable.